

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1277

18 juin 2010

SOMMAIRE

Adaxlu S.à r.l.	61252	Eurofid S.à r.l.	61266
Alloyo Ernapolis Holding S.A.	61252	European Education Holdings S.à.r.l.	61267
Andante Vivace S.A.	61263	Falcon Holding S.A.	61269
APIA Real Estate S.à.r.l.	61253	Ficar Int. S.A.	61267
AW Cleaning S.A.	61250	Financière de Participations Internationa- les	61268
Axis S.A.	61253	Financimmo S.A.	61269
BT Invest S.A.	61253	Fintrentuno S.A.	61267
Bucher Invest S.A.	61252	Four Stars Investment S.A.	61284
Buderus Foundry Management S.à.r.l.	61296	Hansteen Dieselstrasse S.à r.l.	61285
Campo-Sport S.A.	61266	Hansteen Ladbergen S.à r.l.	61270
Carraig Beag S.A.	61254	HBI Ladbergen S.à r.l.	61270
Carraig Mor S.A.	61262	HBI Reinbek S.à r.l.	61285
Centrale Informatique S.A.	61259	Innodis S.A., SPF	61260
Centrum Alexa S.à r.l.	61255	Innova RS Holding S.à r.l.	61269
Centrum Julianow S.à r.l.	61255	Insel Georgian S.à r.l.	61256
Centrum Torùn S.à r.l.	61256	International Air Services S.A.	61280
CG Finance S.A.	61296	Irenne S.A.	61281
Chantegrive Holding S.A.	61283	Isiwis S.à r.l.	61284
Cidron Diego S.à r.l.	61256	Ivory Investholding S.A.	61284
Cifac S.A.	61268	Jetion Solar Project Ltd.	61285
Circles Group	61260	Kadley Holding S.à r.l.	61296
Crosslink Investment Consulting S.A.	61261	Land and Business S.A.	61268
Crystal Amber S.à r.l.	61259	LCF Financial Participations S.à r.l.	61296
CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l.	61281	Lenrec Holding S.A.	61260
Darthman S.A.	61280	LuxCo 112 S.à r.l.	61256
DCC Treasury S.à r.l.	61259	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A.	61255
Discovery Group of Funds	61262	Mougins Immo S.A.	61254
DocM S.à.r.l.	61262	ParisLux	61250
Dolpa S.à r.l.	61263	Pat Holding S.A.	61280
Element Power G.P. S.à r.l.	61265		
ESB International Luxembourg S.A.	61295		

**AW Cleaning S.A., Société Anonyme,
(anc. ParisLux).**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 90.869.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARISLUX avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 56 route du Vin, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 90869, constituée originellement sous la dénomination de "FIESTA DRINK S.A.", suivant acte reçu par le notaire Frank MOLLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 219 du 28 février 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 843 du 27 avril 2006, modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 en date du 9 mai 2008

L'Assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander WAES, sans état, demeurant à L-5617 Mondorf-les-Bains, 22 route d'Ellange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de dénomination sociale et modification de l'article 1 des statuts.
- 2) Transfert du siège social de la société de Bech-Kleinmacher à Remich et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 3) Fixation du siège social.
- 4) Modification de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts.
- 5) Démission de trois administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, de la prédite société, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.
- 6) Nomination de trois nouveaux administrateurs, d'un administrateur-délégué, d'un président du conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- 7) Modification du dernier alinéa de l'article 7.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et de modifier par conséquent l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée: AW Cleaning S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bech-Kleinmacher à Remich et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Remich.

(Le reste sans changement.)

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-5540 Remich, 41 rue de la Gare.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la consultance en système de management de qualité pour toutes opérations se rapportant aux activités d'entretien, de nettoyage, de désinfection et de travaux de tous locaux professionnels ou privés et de toutes installations quelconques de type abris, cabines et autres.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à partir de ce jour la démission:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alex WAES, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 56 route du Vin;
- Monsieur Antonio ROJAS ESPINOSA, sans état, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 3 rue de la Libération.
- Monsieur Roger WAES, demeurant à B-9190 Stekene, 11 Nieuwdorp.
- Madame Jeannine BONGERS, demeurant à B-9190 Stekene, 11 Nieuwdorp.

b) de d'administrateur-délégué:

Monsieur Alex WAES, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 56 route du Vin.

c) de sa fonction de commissaire aux comptes:

Monsieur Benjamin COPPENS, comptable IPCF, demeurant à B-6250 Aiseau- Presles, 122 rue d'Oignies.
et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée de six ans:

a) dans la fonction d'administrateurs:

- Monsieur Alain WESTERLINCK, ouvrier, demeurant à B-9120 Kallo, 47 Sint Ignatiusstraat.
- Monsieur Alexandre René FOURNIER, gérant, demeurant à L-5540 Remich, 41 rue de la Gare.
- Monsieur Alexander WAES, sans état, demeurant à L-5617 Mondorf-les-Bains, 22 route d'Ellange.

b) dans la fonction d'administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

- Monsieur Alexandre René FOURNIER, prêtre.

c) de nommer à compter de ce jour pour une durée de six années dans la fonction de commissaire aux comptes:

- BUCOMI S.A., avec siège sociales à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 104702.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. (dernier alinéa). La société se trouve engagée, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Waes, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2010. Relation: EAC/ 2010/4044. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010071614/108.

(100065790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Adaxlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.399.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 12 Mai 2010

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Steve van den Broek de son poste de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 31 mars 2010.

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Cyrille VALLEE, né le 12 août 1977 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058043/15.

(100072394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Alloyo Ernapolis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.871.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 3 mai 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058047/19.

(100072227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Bucher Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.874.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 avril 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Aloyse May, "Verwaltungsratsmitglied", avec adresse au 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg

- Dominique Schneider, "Verwaltungsratsmitglied", avec adresse au 70, Rue de la Mésange, 67700 Saverne, France

- Roger Baillod, "Verwaltungsratsmitglied und Präsident", avec adresse au 80, Murzlenstrasse, 1866 Niederweningen, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058053/20.

(100072275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.568.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.826.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 26 avril 2010

Première résolution

Les associés acceptent la démission d'Avanco S.A de Gestion Immobiliara de leur poste de gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Les associés nomment, Corporación Urbanística y de Bienes Inmuebles de Caja de Ahorros y monte de piedad de Navarra, S.L (CUBICAN S.L.) avec siège social au 1-2ºD, Calle Padre Calatayud, Pamplona, Espagne, enregistrée au Registro Mercantil de Navarra sous le numéro B31544471, au poste de gérant de Catégorie A de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010058050/18.

(100071995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Axis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.603.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 mai 2010

La démission de Monsieur John SEIL est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058051/15.

(100072177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 30 avril 2010 au siège social

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marco Sterzi, consultant, demeurant professionnellement 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

- Monsieur Jay H. McDowell, avocat, né le 10 juillet 1936 en Louisiane (USA), demeurant professionnellement 430 Park Avenue, 10th Floor, New York, NY10022-3505, USA

Le Commissaire aux Comptes est:

- Davies Associates S.à.r.l., ave siège social 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue, de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour extrait conforme
Pour B.T. INVEST S.A.
Alexander J. Davies

Référence de publication: 2010058468/21.

(100072404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Mougins Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 144.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010058418/10.

(100072964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Carraig Beag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier FERRER, demeurant 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2010.

2. L'assemblée nomme Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France) demeurant 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

3. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009:

- M. Georges GUDENBURG, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. Brian HURSON, demeurant 38, Nutley Avenue, Donnybrook, IRL - Dublin 4;
- Monsieur John MAGUIRE, appelé Derek MAGUIRE, demeurant Gareg Wen, Knocksina, Foxrock, IRL - Dublin 18;
- M. Thomas DOWD, demeurant professionnellement à Tisrara, Ballyowen Lane, IRL - Luncan, County Dublin;
- M. Hugh CARTY, demeurant 65, Park Avenue, Sandymount, IRL - Dublin 4;
- M. Ronan O'CAOIMH, demeurant Glencarraig, Delgany, IRL - Co. Wicklow;
- M. Anthony REDDY, demeurant 46, Horton House, Terenure Road West, IRL -Dublin 6 W;
- Mme Caroline DEVLIN, demeurant 24, Morehampton Road, Donnybrook, IRL -Dublin 4;
- M. Ian BUCHANAN, demeurant 66, Merrion square, IRL - Dublin 2;
- M. Patrick MOONEY, demeurant Cellbridge Road, Maynooth, IRL - Kildare;
- M. Robert MCQUILLAN, demeurant St George's, Killiney, IRL - Co. Dublin;
- M. Peter CREAN, demeurant Bayswater Lodge, Sandycove, IRL - Dublin;
- M. Peter BOYLAN, demeurant 21, Oakley Road, Ranelagh, IRL - Dublin 6;
- M, Peter DONNELLY, demeurant 104, Avoca Park, IRL County Dublin;
- M. Derek QUINLAN, demeurant 6, Derrymore, Shrewsbury Road, IRL - Dublin 4;
- M. Daniel MORRISSEY, appelé Dan MORRISSEY, demeurant Redwood, Avoca Avenue, Blackrock, IRL - Co. Dublin;
- M. Patrick Gerard MCKILLEN, demeurant 15, Hume Street, IRL- Dublin 2;
- M. Kyran MCLAUGHLIN, demeurant 4, Argyle Road, Ballsbridge, IRL - Dublin 4;
- Mme Sarah CUNNIFF, demeurant 57, Wellington Road, Ballsbridge, IRL - Dublin 4;
- M, Stephen Christopher HAMILTON, appelé Stephen HAMILTON, demeurant 41, Wellington Place, Ballsbridge, IRL - Dublin 4;
- M. Henri Patrick, appelé Harry SHERIDAN, demeurant Flagstraff Hill, Glenalua Road, Killinay, IRL-Co. Dublin,
- M, Daniel O'CONNOR, appelé Dan O'CONNOR, demeurant The Pines, Westminster Road, Foxrock, IRL - Dublin 18.

4. L'assemblée renouvelle le mandat de KPMG AUDIT Sàrl, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 31, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 103.590, commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058055/44.

(100072271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Centrum Alexa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.510.

EXTRAIT

En date du 15 février 2010, le nom de Centrum Development S.à r.l., associé de Centrum Alexa S.à r.l. a été transformé en Centrum Development S.A.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058056/13.

(100071587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Centrum Julianow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.840.

EXTRAIT

En date du 15 février 2010, le nom de Centrum Development S.à r.l., associé de Centrum Julianow S.à r.l. a été transformé en Centrum Development S.A.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058058/13.

(100071589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 57.406.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 10 mai 2010

En date du 10 mai 2010, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger les mandats des personnes suivantes:

* Monsieur James D. Jameson,

* Monsieur Thomas Davidson,

* Monsieur Rolf Ruhfus,

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- de prolonger le mandat de:

* Monsieur James D. Jameson,

en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- de prolonger le mandat de G.T. Experts Comptables S.à r.l., (anc. Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.), société inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121917, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010059141/28.

(100073197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Centrum Torùn S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 126.752.

En date du 15 février 2010, le nom de Centrum Development S.à r.l., associé de Centrum Torùn S.à r.l. a été transformé en Centrum Development S.A.

Luxembourg, le 21 mai 2010.
Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058060/12.

(100071590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.850.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058062/16.

(100072276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Insel Georgian S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 112 S.à r.l.)**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.392.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 84993,

duly represented by Mrs. Feirouz Ben Harira, maître en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, dated 26 March 2010,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of LuxCo 112 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 29 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

1. Amendment of article 3 (corporate object) of the articles of association of the Company.
2. Change of article 2 (name) of the articles of association of the Company into "Insel Georgian S.à r.l."

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to change the corporate object and consequently amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets.

The company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, or of any director or any other officer or agent of the company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the company's corporate interest; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company.

The company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "LuxCo 112 S.à r.l." into "Insel Georgian S.à r.l." and consequently to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is Insel Georgian S.à r.l."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social 1, Allée Scheffer, L-252 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84993,

ici représentée par Mme Feirouz Ben Harira, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 mars 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de LuxCo 112 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 (objet social) des statuts de la Société.
2. Modification de l'article 2 (dénomination) des statuts de la Société en "Insel Georgian S.à r.l."

Première résolution

L'associée unique de la Société décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs relatifs à des assurances-vie.

La société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la société, ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Deuxième résolution

L'associée unique de la Société décide de changer la dénomination de la Société de "LuxCo 112 S.à r.l." en "Insel Georgian S.à r.l." et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Insel Georgian S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussignée, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC/2010/14852. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010068890/134.

(100065173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Crystal Amber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.768,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

Par résolution signée en date du 17 mai 2010, les associés ont décidé de nommer Mark Williams, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058064/13.

(100072372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Centrale Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.318.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2010

Les actionnaires de la société CENTRALE INFORMATIQUE S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 mai 2010, au siège social de la société ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Dan EPPS (président du Conseil d'administration), demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Jean-Paul FRANK, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Steve KIEFFER, demeurant professionnellement à Luxembourg

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une période de un an c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011.

D'autre part, le mandat de commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une période de un an c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011.

Luxembourg, le 03 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010058068/23.

(100071734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.667.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 22 mars 2010 que la société Development Capital Corporation Limited, une société de droit Irlandais, établie et ayant son siège social à DCC House, Brewery Road, Stillorgan, Blackrock, County Dublin, Irlande a transféré 266 953 parts sociales dans la société DCC Euro 2010 Limited, une société constituée et existant sous les lois de l'Irlande, établie et ayant son siège social au DCC House, Brewery Road, Stillorgan, Blackrock, County Dublin, Irlande

Partant la répartition du capital social est comme suit:

DCC Euro 2010 Limited 266 953 parts sociales

Total: 266 953 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058074/18.

(100071897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Circles Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 6 novembre 2009

L'Assemblée Générale de la société anonyme CIRCLES GROUP a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société PRISMA CONSULTING SARL, et de nommer la société THE CLOVER, ayant son siège social à L-4963 CLEMENCY, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour CIRCLES GROUP

Référence de publication: 2010058070/13.

(100071788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Innodis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lenrec Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.077.

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LENREC HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 24.077,

constituée aux termes d'un acte notarié, en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 153 du 10 juin 1986, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 438 du 28 février 2006.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE CENT (10.100) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 250.400,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en INNODIS S.A., SPF.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de INNODIS S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en INNODIS S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de INNODIS S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4, 5, 6 et 7 de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 mai 2010. Relation: EAC/2010/5316. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059145/82.

(100073083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 1^{er} décembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 1^{er} décembre 2009.

Pour *CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A.*

Référence de publication: 2010058072/15.

(100072148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

DocM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.416.

Par résolution signée en date du 13 avril 2010, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058073/12.

(100072277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Carraig Mor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.899.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier FERRER, demeurant 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2010.

2. L'assemblée nomme Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

3. L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009:

- M. Thomas DOWD, demeurant à Tisara, Ballyowen Lane, IRL - Lucan, County Dublin: administrateur de la Société;
- M. Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;
- M. Derek QUINLAN, demeurant 6, Derrymore, Shrewsbury Road, IRL - 4 Dublin: administrateur de la Société;
- M. Peter DONNELLY, demeurant 104, Avoca Park, IRL - County Dublin: administrateur de la Société;
- M. Ian BUCHANAN demeurant 66, Morehampton square, IRL, Dublin: administrateur de la Société;
- M. Patrick MCKILLEN demeurant 15, Hume Street, IRL-2, Dublin: administrateur de la Société.

4. L'assemblée renouvelle également le mandat de KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 31, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058471/27.

(100072483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 avril 2010

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

1. Mrs Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

2. Mrs Kerstin Lindgren avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale
 3. Mr Gavin Byrnes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale
 - nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme réviseur indépendant d'entreprises. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058076/18.

(100072350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Dolpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 302.125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.973.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mars 2010

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 31 mars 2010 que:

- La démission de Monsieur Joachim Thalacker de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet au 31 mars 2010.

- M. Luis Antuna, demeurant Bachtobelstrasse, 3, CH-8810 Horgen est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2010058077/14.

(100072338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Andante Vivace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.676.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Andante Vivace S.A." (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.676, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on the 17 October 2002, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 December 2002, number 1729.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Alice Zutterling, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this Meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the Meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1 Decision to put the company into liquidation;
- 2 Discharge to the Directors of the Company and to the "commissaire aux comptes";
- 3 Appointment of Alter Domus Liquidation Services Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg as liquidator and determination of its powers;

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the dissolution and liquidation of the Company.

Second resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Directors of the Company, being Mr David Loid, Mr Per-Erik Näslund and Mr Gérard Becquer concerning their mandate until today and to the "commissaire aux comptes" Eurofid S.à r.l.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator, as required by article 32 of the Articles:

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B142.389 (the "Liquidator"), represented at the Meeting and which declares to accept such mandate.

The shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company.

The Liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The Liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provision for the payment of the debts.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,300.- Euros (one thousand three hundred Euros).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "Andante Vivace S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.676, constituée suivant acte de constitution reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1729 du 4 décembre 2002,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Alice Zutterling, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les milles (1,000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs M. David Loid, M. Per-Erik Näslund et M. Gérard Becquer pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour et au commissaire aux comptes Eurofid S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée, en vertu de l'article 32 de l'Acte, nomme comme liquidateur:

Alter Domus Liquidation Services Sàrl, une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.389 (le "Liquidateur"), représenté à l'Assemblée et déclarant accepter ce mandat.

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura les droits et les devoirs tels que déterminées ci-dessous.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que visés aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tels que modifiés, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans la mesure du nécessaire.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui a été donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à la raison du présent acte, sont estimés à 1.300,- Euros (mille trois cent euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 mai 2010. Relation: LAC/2010/20122. Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010061535/130.

(100076990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 555.948,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.724.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 mai 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael O'NEILL, de son poste de gérant de la Société avec effet au 6 mai 2010.

L'Associé Unique accepte la démission de M. Joseph Edwards SLAMM III, de son poste de gérant de la Société avec effet au 6 mai 2010.

L'Associé Unique accepte la démission de M. Neil AUERBACH, de son poste de gérant de la Société avec effet au 6 mai 2010.

L'Associé Unique accepte la démission de M. Shaun KINGSBURY, de son poste de gérant de la Société avec effet au 6 mai 2010.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme M. Fraser WELHAM, né le 23 août 1964 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 50, Walker House, Lothian Road, Festival Square, GB-EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni, au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 6 mai 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010058079/24.

(100072331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Campo-Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 64.408.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2010

Les actionnaires de la société CAMPO SPORT S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur François Camporesi, rentier, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette
- Monsieur Robert Camporesi, employé privé, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette
- Madame Léonie Goebel, sans état, épouse de Monsieur François Camporesi, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette
- Madame Marie-France Hengen, employée privée, épouse de Monsieur Robert Camporesi, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette

sont arrivés à leur terme en 2009, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

De même, est reconduit pour une durée de 6 années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015, à son poste d'administrateur-délégué,

- Monsieur Robert Camporesi, employé privé, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette

* Par ailleurs, l'Assemblée des actionnaires constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

pour une durée de 6 années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010058478/30.

(100072901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.176.

En date du 3 mai 2010, l'associé Kelmuir Holdings Limited, avec siège social au 6, Dimostheni Severi, 1080 Nicosia, Chypre a transféré 50 parts sociales à Thierry Borceux, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058080/13.

(100072278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.008.310,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil de gérance du 29 avril 2010 il a été décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société, du 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg au Le Dôme, entrée C, 2nd Floor 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058084/13.

(100071594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Ficar Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.266.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 avril 2010

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ficar Int. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058085/16.

(100071724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Fintrentuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 29 avril 2010.

Résolutions:

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Eric Scussel de sa fonction d' Administrateur et président,

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat comme nouvel administrateur et président Monsieur Marco Gostoli, employé privé, résidant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010058087/19.

(100071767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Cifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.890.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 mai 2010

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010058480/25.

(100073023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Financière de Participations Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.687.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Darvidisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Glesener, décédé.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010058091/15.

(100072165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Land and Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.483.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2010 que les mandats d'administrateurs de Monsieur Riccardo MORALDI et de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058116/13.

(100072226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Falcon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 121.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la Société le 17/03/2010 à 10.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée nomme Madame Angelina Scarcelli, née le 13/09/1975, à Thionville, France avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 17/03/2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010058089/17.

(100071567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 mai 2010

Sixième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Krzysztof KRAWCZYK de son poste de gérant B de la Société avec effet au 18 mai 2010.

Septième résolution

L'Associé Unique nomme Robert L. CONN né(e) le 29 septembre 1965 à Edinburg (Royaume Uni) résidant professionnellement au 1, Rondo ONZ, 00-124 Varsovie au poste de gérant B de la Société pour une durée illimitée avec effet au 18 mai 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010058108/18.

(100072363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Financimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 120.634.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée du 10 mai 2010 que:

- Monsieur José Dos Santos Figueiredo Neves, administrateur de société, demeurant à L-8015 Strassen, 29 rue des Carrefours,

- Monsieur Venancio Manuel DO CARMO SILVA, administrateur de société, demeurant à L-1713 Luxembourg, 70 rue de Hamm,

sont confirmé dans leurs fonctions d'administrateurs,

et que la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mai 2010.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010058092/19.

(100071997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Hansteen Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Ladbergen S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.466.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Ladbergen S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 128466, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg-Eich (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 24, 2007, published in the Mémorial C number 1515 of July 20, 2007, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Ladbergen S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Ladbergen S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

Second resolution

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Third resolution

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration:

Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Fourth resolution

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

Fifth resolution

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Ladbergen S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations and/or to invest in, acquire, sell and/ or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Law and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million seven hundred seventy five thousand and eight hundred Euro (EUR 1,775,800.-), consisting of thirty five thousand five hundred and sixteen (35,516) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of

such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. "

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800,-);

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard GrandeDuchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Ladbergen S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 128466, constituée par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1515 du 20 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Ladbergen S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Ladbergen S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat."

Troisième résolution

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Quatrième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

Cinquième résolution

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts:

“A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Ladbergen S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations et/ou investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 de la Loi. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de un million sept cent soixante-quinze mille huit cents Euros (EUR 1.775.800,-) représenté par trente-cinq mille cinq cent seize (35.516) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800.-);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/6011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062515/562.

(100077848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Darthman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 59.032.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 mai 2010 que:

- Les mandats des Administrateurs sortants:

* M. Michele MENABALLI, Expert fiscal, avec adresse professionnelle au 2, Via Greina, CH-6901 LUGANO, Suisse.

* M. Federico REZZONICO, Comptable diplômé Fédéral;

* M. Leonardo BERNASCONI, Comptable diplômé Fédéral, Président du Conseil d'Administration.

Tous les deux avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 LUGANO, Suisse.

- ainsi que le Commissaire aux comptes sortant:

* PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., Commissaire aux comptes, avec nouveau siège social, 9 Via Maderno, CH-6900 Lugano, Suisse.

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans dans leurs fonctions respectives; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2010058484/20.

(100072942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010058424/10.

(100072813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

International Air Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 132.472.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010 que Monsieur Jean-Luc Gerard, administrateur, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est remplacé par Madame Ilze Rigerte, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2009 qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Référence de publication: 2010058104/15.

(100071560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Irenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 20 mai 2010

En date du 20 mai 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social à l'adresse suivante: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

IRENNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010058109/17.

(100071746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.759.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271, duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, 19th May 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 130.759, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 25th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27th September 2007, number 2114 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the Euro currency (EUR) into the US dollar currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 18th May 2010, according to which one Euro (EUR 1.-) is the equivalent of one point two four two eight cents USD (USD 1.2428 -) so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand five hundred thirty-five USD (USD 15,535.-).

The par value per share will subsequently be converted from one euro (EUR 1.-) into one US dollar (USD 1.-) so that the share capital is represented by fifteen thousand five hundred thirty-five (15,535.-) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand four hundred sixty-five USD (USD 9,465.-) in order to bring it from an amount of fifteen thousand five hundred thirty-five USD (USD 15,535.-) up to an amount twenty five thousand USD (USD 25,000.-), through the issuance of nine thousand four hundred sixty-five (USD 9,465.-) new shares of the Company having a par value of one USD (USD 1.-) each. All of nine thousand four hundred sixty-five (USD 9,465.-) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder, represented by Mrs. Andreia-Beatrice Ghioca, prenamed, at a total price of nine thousand four hundred sixty-five USD (USD 9,465.-) entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash, so that the amount of nine thousand four hundred sixty-five USD (USD 9,465.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now reads as follows:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000.-) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to:

Accept the resignation of Mrs. Beatrice Ghioca, as manager of the company, with immediate effect;

Appoint Mr. Patrick Lsurger, born in Metz, France, on 29th November 1955, professionally residing at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, am einundzwanzig Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 119.271, hier vertreten durch Andreia-Beatrice Ghioca, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 19. Mai 2010.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der “CVI GVF Luxembourg Twelve S. à r.l.“ (die „Gesellschaft“) einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire („die Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 130.759, gegründet am 25. Juli 2007 gemäss einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, veröffentlicht am 27. September 2007 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2114.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft von Euro in US Dollar umzuwandeln, auf Grundlage des Wechselkurses, der am 18. Mai 2010 auf der offiziellen Webseite der Europäischen Zentralbank (www.ect.int) angezeigt wurde, gemäß dem ein Euro (EUR 1) nun eins Komma vierundzwanzigshundert achtundzwanzig US Dollar (USD

1.2428 -) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital nun fünfzehntausendfünfhundertfünfunddreißig US Dollar (USD 15,535.-) beträgt.

Der Nennwert der Anteile wird folglich von einem Euro (EUR 1.-) in einen US Dollar (USD 1.-) umgewandelt, so dass das Gesellschaftskapital in fünfzehntausendfünfhundertdreißig (15,535.-) Anteile mit einem Nennwert von einem US Dollar (USD 1.-) aufgeteilt ist, die alle von dem Alleinigen Gesellschafter gehalten werden.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um neuntausendvierhundert fünfundsiebzig US Dollar (USD 9,465.-) zu erhöhen, um es von fünfzehntausendfünfhundertdreißig US Dollar (USD 15,535.-) auf fünfundsiebzigtausend US Dollar (USD 25,000.-) zu bringen, durch die Ausgabe von neuntausendvierhundert fünfundsiebzig (9,465.-) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-).

Alle neuntausendvierhundert fünfundsiebzig (9,465.-) neuen Anteile werden von dem Alleinigen Gesellschafter gezeichnet, der durch Andreia-Beatrice Ghioca, vorbenannt, vertreten ist, zu einem Zeichnungspreis von neuntausendvierhundertfünfundsechzig US Dollar (USD 9,465.-) der vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird.

Die somit gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von neuntausendvierhundertfünfundsechzig US Dollar (USD 9,465.-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsiebzigtausend US Dollar (USD 25,000.-), aufgeteilt in fünfundsiebzigtausend (25,000.-) Anteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Demission von Frau Béatrice Ghioca, als Geschäftsführerin der Gesellschaft anzunehmen mit sofortiger Wirkung.

Er ernennt Herrn Patrick Lsurger, geboren in Metz, Frankreich, am 29. November 1955, berufsansässig in 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und für eine unbestimmte Zeit.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A.-B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23142. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010061553/130.

(100076739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Chantegrive Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010058375/11.

(100072941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Par résolution signée en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058110/15.

(100072373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Ivory Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.661.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 29 avril 2010 à 14.00 heures

a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Carlos Andres VAN DEN BERG, né le 23 décembre 1979 à Bogota, Colombie, demeurant Theseusstraat, 10, NL-1076 XL Amsterdam, Pays-Bas

à effet rétroactif du 1^{er} avril 2010 et jusqu'à l'A.G. qui se tiendra en 2014 en remplacement de Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Le 25 mai 2010.

IVORY INVESTHOLDING S.A.

Carlos Andres VAN DEN BERG

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010058111/18.

(100072262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Four Stars Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 mai 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. accepter la cooptation de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

3. renouveler le mandat de commissaire d'Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058491/21.

(100072890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Jetion Solar Project Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.202.

En date du 3 mai 2010, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- La société de droit de Lichtenstein JETION SOLAR (EUROPE) LTD., ayant son siège social à FL-9495 Triesen, Letzanaweg 23 Postfach 20 c/o Fidelis Trust Establishment (Liechtenstein), immatriculée au Registre de Commerce de Liechtenstein en date du 3 Août 2007 sous le numéro N° FL-0002.237.180.2 a cédé les 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait à la Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 19.905

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société Jetion Solar Project Ltd est la suivante:

Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A., détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Luxembourg, 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058112/18.

(100071931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Hansteen Dieselstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HBI Reinbek S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.270.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been intialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Reinbek S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 118270, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 6, 2006, published in the Mémorial C number 1794 of September 26, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

Second resolution

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

“The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.”

Third resolution

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration: Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Fourth resolution

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

Fifth resolution

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at six hundred thirteen thousand and two hundred Euro (EUR 613,200.-), consisting of twelve thousand two hundred and sixty four (12,264) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first. January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Reinbek S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 118270, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1794 du 26 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.”.

Deuxième résolution

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.”.

Troisième résolution

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Quatrième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

Cinquième résolution

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts:

“A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de six cent treize mille deux cents Euros (EUR 613.200,-) représenté par douze mille deux cent soixante-quatre (12.264) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22 Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800.-);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062887/570.

(100078046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058381/11.

(100072945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Buderus Foundry Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058371/11.

(100072870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 6 novembre 2009

L'Assemblée Générale de la société anonyme CG FINANCE S.A., a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société CD-SERVICES SARL, et de nommer la société THE CLOVER, ayant son siège social à L-4963 CLEMENCY, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour CG FINANCE S.A.

Référence de publication: 2010058069/13.

(100071787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Kadley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KADLEY HOLDING S.à r.l.

En liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058404/12.

(100072971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

LCF Financial Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LCF Financial Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058406/11.

(100072972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.
